



## Apport en nature non évalué vendu

Par **Jean Duparc**, le **08/11/2013** à **09:55**

Bonjour Monsieur,

Je suis gérant majoritaire d'un agence de communication sur internet. J'ai apporté un site internet personnel à l'agence lors de sa création afin de lui donner un coup d'élan. Cependant, ce site internet à été vendu par la société à l'un de nos clients pour 50.000€.

Ma question est la suivante : Cet apport n'ayant pas été évalué préalablement par un commissaire aux apports, comment puis-je récupérer personnellement cette somme. En effet, ce site internet n'a été ni modifié, ni transformé par la société. Il n'a servi que de fonction support.

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement